

RAPPORT D'ACTIVITES 2014

En 2014, 3 réunions du Conseil d'administration, 2 Forum et 1 Assemblée générale ont eu lieu.

L'année 2014 a été marquée par :

Recours contre le permis délivré pour l'aménagement d'un terrain de rugby en gazon synthétique sur une friche au Plateau de la Foresterie.

Plusieurs procédures ont été lancées au cours de l'année :

- Plainte a été déposée à l'encontre du permis d'environnement (300 heures) ; la Chambre du Conseil du Tribunal de 1^{ère} Instance a statué en décembre et BN a été débouté ; toutefois, cette plainte reste pendante pour les années 2012 et 2013 ;
- Plainte a été aussi déposée en juillet 2014 pour se constituer partie civile, et ce, toujours dans le cadre de l'infraction au permis d'environnement et BN a été débouté ;
- Action en cessation environnementale introduite en septembre 2014 ; elle a été plaidée en décembre et BN a été débouté ;
- Par contre, le Collège de l'Environnement a donné gain de cause à BN le 12 septembre, dans le recours contre la décision du 8 mai 2014 de l'IBGE de modifier le permis d'environnement délivré en 2008. Même si le Gouvernement ne s'est pas prononcé dans le délai imparti, le permis d'environnement de 750 heures délivré par l'IBGE n'a pas été annulé.
- Les procédures pour deux demandes de classement de parcelles du Plateau de la Foresterie n'ont été entamées.

A ce jour, il ne reste plus que le recours contre le permis d'urbanisme introduit au Conseil d'Etat en 2013 pour lequel le Conseil d'Etat doit encore statuer sur le fond du dossier.

Par ailleurs, un courrier a été préparé pour la Commission européenne relatif au non respect des directives « Habitat » et « Oiseaux » par la Région de Bruxelles Capitale.

Sauver La Plaine.

L'association de fait « Sauver La Plaine » a déposé au nom de BN, une demande de classement du site de La Plaine. A la suite de la délivrance des permis de voirie et d'urbanisme à Universalis Park pour la construction sur le site, des recours en suspension et en annulation ont été introduits au Conseil d'Etat par Maître SAMBON, au nom de BN, mais les frais inhérents sont pris en charge par les étudiants. Les travaux ont toutefois débuté et les étudiants se sont mobilisés pour les en empêcher. Dès lors, un recours en suspension a été introduit en extrême urgence au Conseil d'Etat mais il a été rejeté. Toutefois, Maître SAMBON estime que le recours en annulation a de bonne chance d'être gagné. Pour info, en février 2015, BN a déposé plainte contre X avec constitution de partie civile, pour atteinte à des espèces protégées animales et végétales et à la destruction de leur biotope se trouvant sur le site à affectation d'utilité publique Campus de la Plaine, suite à la vente le 5 septembre 2007 d'une partie du site par l'ULB à des entreprises privées, et pour toutes autres infractions que l'instruction pourrait révéler. Cette plainte suspend les travaux.

Entrevue avec la Ministre HUYTEBROECK, Mr RADERMACKER et Mr KEMPENEERS.

En mars, BN a invité la Ministre et ses collaborateurs pour faire notamment le point sur le Plan régional Nature, mis à l'enquête publique. La Ministre a reconnu que ce Plan ne pourra pas être adopté avant la fin de la législature mais a précisé qu'il ne pourra pas être complètement détricoté par le prochain gouvernement. Quant à Natura 2000, un des 3 arrêtés devait être adopté en 2014.

Cette entrevue a permis un échange de vue et un débat sur la protection, la conservation et la gestion des zones vertes.

En avril, BN a remis à BE un document de 10 pages contenant toutes les remarques sur ce projet de Plan régional Nature, considéré comme positif et ambitieux mais aussi attirant l'attention sur le manque de moyens financiers et en personnel.

Réactualisation du Memorandum.

En juillet, BN a profité de la fin de la législature pour réactualiser son Memorandum, sous la forme d'une note destinée au prochain gouvernement. BN relève 22 propositions concrètes pour une politique générale de préservation de la biodiversité à Bruxelles. Chaque Ministre, fraîchement désigné, a reçu ce document.

PRAS démographique.

A la suite de la parution au M.B. de l'arrêté et des cartes, des recours portant sur les prescriptions modifiées des zones vertes de haute valeur biologique, ont été introduits par la CEBE et deux particuliers, via Maître SAMBON. A plusieurs reprises, le milieu associatif et BN ont rappelé qu'il aurait fallu d'abord adopter le PRDD avant le PRAS démographique.

Walckiers et la promenade verte.

Vu l'adoption et la publication de l'arrêté relatif au PRAS démographique modifiant les règles du statut des zones vertes de haute valeur biologique, un permis d'urbanisme a été délivré le 21 juin pour l'aménagement du Parc Walckiers ; la CEBE a introduit un recours contre ce permis, via Maître SAMBON.

Vogelzang et Meylemeersch.

Après rappel, la CCN Vogelzang CBN a reçu un courrier du Ministre-Président VERVOORT précisant que le Gouvernement décide ou non d'entamer la procédure de classement du site et qu'actuellement ce dossier est toujours en cours d'instruction ! (A noter que la prise d'acte a été notifiée le 7 mars 2013). Il faut constater qu'aucun des 3 propriétaires (ULB-Erasme, CPAS Bxl et CityDev (ex-SDRB)) n'est favorable à ce classement.

Ligne 161 – RER – Ecopont.

BN a pris connaissance du rapport de l'auditorat relatif à la requête en annulation du permis d'urbanisme pour la mise à 4 voies de la ligne 161 et a décidé de retirer ladite requête, via Maître SAMBON, puisqu'entretemps, l'écopont demandé par BN a été aménagé et que ledit rapport est défavorable à BN.

Demande de classement pour le parc « Solvay-sport » et projet Aspria.

Le recours introduit en 2012 au Conseil d'Etat en annulation de deux arrêtés du 29 mars 2012 du Gouvernement de la Région bruxelloise est toujours pendant.

Un arrêté du 3 avril inscrit sur la liste de sauvegarde comme site certaines parties du parc « Solvay-sport ».

A la demande de Maître SAMBON, BN et des riverains ont introduit un recours contre cet arrêté afin de permettre la poursuite du recours introduit en 2012.

Par ailleurs, malgré l'avis défavorable rendu en avril par la Commission de concertation de la Ville de Bruxelles, le permis d'urbanisme a été délivré par le fonctionnaire délégué, le 28 juillet, pour la construction d'une extension au Clubhouse, d'un hôtel, d'un parking souterrain ainsi que l'aménagement du parc « Solvay-sport ». Toutefois, la Ville de Bruxelles a introduit un recours auprès du Collège de l'Urbanisme, contre ce permis, et le 6 novembre ledit Collège a refusé de délivrer à Aspria Belgium ce permis.

Recours auprès de la Cour Constitutionnelle.

Avec IEW, IEB, la Ligue des Droits de l'Homme et son pendant néerlandophone, GreenPeace Belgium et Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen, BN, via Maître SAMBON, se rallie au recours en annulation contre la modification des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat.

Ce dossier est très complexe mais il faut noter que ces modifications prévoient entre autres un taux de TVA porté à 21 % et que la partie déboutée prenne en charge les frais de la partie adverse, engendrant un coût supplémentaire lors de recours.

Documentaire « Bruxelles Sauvage ».

BN a obtenu un subside (15.000 €) pour un apport à la réalisation du documentaire. Bernard CRUTZEN a donc réalisé un très beau documentaire qui a été projeté notamment en avant-première en Festival du film nature à Namur mais également dans diverses communes bruxelloises et aussi au Jardin extraordinaire où l'audience a été très importante.

Redynamisation de BN.

Lors du Forum de mars 2014, BN a convié l'ensemble des associations bruxelloises actives dans la protection de la nature, pour d'une part présenter les missions de BN, et d'autre part pour inviter les jeunes à s'investir dans la défense de la nature. Ce point important pour assurer la relève au sein de BN (et d'autres associations) a été débattu à plusieurs reprises lors des CA avec quelques idées comme, organiser une fête nature, par exemple sur le site de La Plaine, établir l'inventaire de toutes les associations « nature » pour créer un « réseau » de compétences, ou obtenir un poste pour un permanent (mi-temps) subsidié par les autorités publiques, etc.

Enquêtes publiques et commissions de concertation. BN a adressé des courriers pour les enquêtes publiques suivantes et en principe un administrateur ou un membre de BN a participé aux commissions de concertation :

- Projet Aspria Solvay-sport à Bruxelles (mars)
- Projet du contournement de Wavre (mars)
- Abattage de 170 arbres pour le réservoir Vivaqua à Anderlecht (mai)
- Projet de megaprisson à Haren (juin)
- Régularisation d'importants travaux de terrassement dans le bois du Verrewinkel à Uccle (juin)
- Projet immobilier Erasme Gardens à Anderlecht (septembre)

A noter que nous sommes régulièrement sollicités pour réagir auprès des autorités lors d'abattages d'arbres, notamment en dehors de la période autorisée par l'Ordonnance.

Fait à Bruxelles, le 13 juin 2015.